

CYANOBACTÉRIES A L'ETANG DU MOULIN : PECHE INTERDITE JUSQU'A NOUVEL ORDRE

L'étang du Moulin est interdit à la pêche en raison d'une présence accrue de cyanobactéries depuis le 8 septembre. C'est la première fois qu'une telle concentration de bactéries entraîne une interdiction à Liffré.

Comment les cyanobactéries sont-elles apparues ?

Elles sont naturellement présentes dans les étangs, les rivières et les lacs à l'état microscopique. Elles deviennent visibles lorsqu'elles se prolifèrent de manière excessive. Cet épisode est lié à la chaleur de ces dernières semaines qui favorisent leur prolifération. D'autres étangs en Ille-et-Vilaine sont touchés de la même manière par ce phénomène.

Des odeurs à proximité

Certains riverains se sont plaints d'odeurs à proximité de l'étang. Elles ne sont pas liées aux cyanobactéries (odeurs d'herbes fraîches) mais plus probablement à la station d'épuration située à proximité, et aux épandages saisonniers des parcelles agricoles.

Une fermeture de l'étang à la pêche

Après constatation de la présence accrue de cyanobactéries, la ville de Liffré a pris un arrêté d'interdiction de pêche pour protéger la population, et procède à des analyses d'eau. La

DDTM (*Direction Départementale des Territoires et de la Mer*) a été alertée, et accompagne les collectivités sur cette problématique. Lorsque la qualité de l'eau sera redevenue conforme, la pêche pourra à nouveau être autorisée.

Comprendre les causes pour tenter de prévenir ?

Même s'il n'existe pas de solution « miracle », afin de tenter de réguler le développement des cyanobactéries, une meilleure oxygénation de l'eau est nécessaire. Ainsi, dans les prochains mois, avant l'été 2024, un contrôle approfondi des canalisations et de la qualité des eaux pluviales sera réalisé dans un rayon de 300m (exutoires, conformités des raccordements privés aux eaux usées, état du réseau public, préservation des zones tampons filtrantes aux abords des cours d'eau). La SAUR, concessionnaire délégué à l'assainissement, procédera à un nettoyage du réseau d'eaux usées. Enfin, complétant les retours d'expériences sollicités auprès d'autres communes, des techniques seront étudiées comme la mise en mouvement de l'eau avec l'utilisation par exemple d'un aérateur de surfaces type hydro-éjecteur, ou la mise en œuvre d'une végétation filtrante en berges ou sur des îlots flottants.

CONTACT PRESSE

Julien Vautier
Responsable communication
julien.vautier@ville-liffre.fr
02 57 21 85 27